Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20230926-DEL20232609006-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 Septembre 2023 – DEL 2023-26-09-006

DATE DE CONVOCATION
15/09/2023

DATE D'AFFICHAGE

15/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :14
Présents 11
Votants :12
Absents : 3
Exclus :

Objet :
Extension BT/RT Souter
Chemin d'Alincourt

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 2 OCT. 2023

et publication ou notification
du

- 2 OCT. 2023

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-trois, le 26 Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine
Absents excusés : PASCOT Aurélie pouvoir à Jean-Luc CATTET, DEMORICE Hélène, DOULUT Didier
Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Gaëtan EPAGNEUL a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

Extension - BT / RT - SOUTER - Chemin d'Alincourt

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 29 septembre 2023, s'élève à la somme de **11 094,12 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **10 072,58 €** (sans subvention) ou **7 866,06 €** (avec subvention).

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20230926-DEL20232609006-DE

IL PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;

- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

D'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Extension - BT / RT - SOUTER - Chemin d'Alincourt**

D'acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **De demander** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
-
- Ne demande pas au SE 60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise,

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.

- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- Prend Acte du versement du solde après achèvement des travaux.

- Inscrit au Budget communal de l'année **2023,** les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- Les dépenses afférentes aux travaux **7 172,67 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

- Les dépenses relatives aux frais de gestion **693,39 €**

Après en avoir délibéré, un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de Séance
Gaëtan EPAGNEUL

Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

SYNDICAT d'ENERGIE de l'OISE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 18/09/2023 Validité de 3 mois

Commune : MONTAGNY-EN-VEXIN
Localisation : Extension - BT / RT - SOUTER - Chemin d'Alincourt
Dossier n° : 2022-0343-T

							Financement	Participation	
Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.000)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionable	PCT 40%	Commune - MONTAGNY-EN-VEXIN Avec aide	Commune - MONTAGNY-EN-VEXIN Sans aide
Basse Tension	5 107,69 €	5 107,69 €	1 021,54 €	408,62 €	6 537,85 €	5 516,31 €	2 206,52 €	3 309,79 €	5 516,31 €
Réseau Téléphonique	3 559,58 €	3 559,58 €	711,92 €	284,77 €	4 556,27 €	3 844,35 €	-	4 556,27 €	4 556,27 €
TOTAL	8 667,27 €	8 667,27 €	1 733,46 €	693,39 €	11 094,12 €	9 360,66 €	2 206,52 €	7 866,06 €	10 072,58 €

Le Directeur,
Sabine BLANCHARD

SYNDICAT D'ENERGIE de l'OISE SE 60

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20230926-DEL20232609006-DE

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20232609006**
Objet :	**Extension Bt/rt souter CHEMIN D'ALINCOURT par SE 60**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	060-216004085-20230926-DEL20232609006-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20230926-DEL20232609006-DE-1-1_0.xml	text/xml	881 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20232609006.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20230926-DEL20232609006-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2023 à 10h42min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2023 à 10h42min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2023 à 10h42min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2023 à 10h43min01s	Reçu par le MI le 2023-10-02